



AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-498

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mélanie Gagné, greffière suppléante de la Ville de Chapais;

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 16 avril 2019, a adopté le règlement numéro 19-498 portant le titre de :

RÈGLEMENT 19-498 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 05-366 ET 03-356 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION, L'ALLOCATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHAPAIS

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 17^{ième} jour du mois d'avril 2019.

Mélanie Gagné
Greffière suppléante